

N° DEL 2014.12.18/243

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Jeudi 18 décembre 2014 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	11/12/2014
Affichage	11/12/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	33

Etaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIER Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille, KHALIFA Daphné pouvoir à MILLET Thibault, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

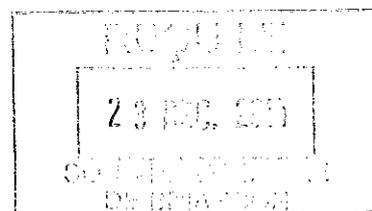
THEME : MOTION 1.

OBJET : PRESENTÉE PAR LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIANÇON POUR L'AVENIR DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DU BRIANÇONNAIS

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Francine DAERDEN.

Vu la Motion concernant la défense de la desserte ferroviaire du Briançonnais adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Briançon le 18 décembre 2013,

Vu la convention signée le 13 décembre 2010 entre l'Etat et la SNCF pour la période 2011- 2013, prolongée d'un an jusqu'à fin 2014, en faveur des trains d'équilibre du territoire (TET) afin de garantir l'avenir des liaisons ferroviaires de jour (Corail, Intercité et Théoz) et de nuit (Lunéa),

Considérant qu'à travers ce document, l'Etat et la SNCF se fixent notamment pour objectif « *de garantir une desserte équilibrée et durable sur l'ensemble du territoire, d'assurer un investissement de la part de la SNCF pour la régénération du matériel roulant existant, et d'améliorer la qualité de service offerte aux voyageurs* »,

Considérant le report d'un an du renouvellement de cette convention,

Considérant la mise en place par le Secrétaire d'Etat chargé des Transports d'une commission « **Avenir des trains d'équilibre du territoire** », présidée par Philippe Duron, Député du Calvados, afin de clarifier l'offre faite aux usagers en la matière et doter les TET d'une stratégie d'avenir,

Considérant la création le 21 novembre 2014 d'un collectif Briançonnais de défense des dessertes ferroviaires regroupant des élus, des citoyens et des acteurs du territoire,

Considérant que cette ligne concerne la vie quotidienne de chacun, qu'elle constitue un outil indispensable d'aménagement du territoire et répond à de véritables besoins de mobilité (travail, études, formations, santé, liens familiaux ...),

Considérant que la ligne ferroviaire des Alpes reliant Marseille - Valence TGV - Grenoble jusqu'à Briançon via l'étoile de Veynes est un lien essentiel pour l'acheminement des touristes, notamment durant les saisons d'hiver et d'été,

Considérant que faute de travaux sur l'infrastructure ferroviaire, les nouvelles locomotives dédiées au train de nuit ne pourront pas rouler sur la ligne des Alpes avant 2016 ;

Face à ce constat alarmant pour le devenir de notre territoire et son activité économique, les élus de la majorité municipale de Briançon :

- Expriment à nouveau leur inquiétude quant à l'avenir du train de nuit Paris - Briançon (116 000 voyageurs par an) ;
- Déplorent une dégradation de la qualité et du modèle économique des trains de nuit au risque d'une remise en cause de ce service essentiel pour les populations concernées ;
- Demandent, un partage des responsabilités financières entre l'Etat et les collectivités territoriales afin de débloquer les fonds nécessaires aux travaux relatifs à la régénération de la voie ferrée entre Mont-Dauphin et Briançon et à la modernisation de l'étoile ferroviaire de Veynes ;
- Exigent des garanties quant au maintien du train de nuit Paris-Briançon après 2015 ;
- Demandent le renouvellement des matériels roulants hors d'âge, et bientôt hors d'usage, tout en veillant à leur compatibilité avec la ligne, comme le prévoit la convention ;
- S'insurgent contre la décision de la SNCF d'interdire l'accès aux groupes dans le train de nuit ;

- Demandent à la commission « Avenir des trains d'équilibre du territoire » qu'une attention toute particulière soit portée à la problématique spécifique des trains de nuit Paris - Briançon et aux enjeux d'aménagement du territoire qui y sont attachés et qu'à ce titre des représentants du collectif Briançonnais de défense des dessertes ferroviaires puissent être entendus.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2014
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2014
NOTIFIÉ LE 24 DEC. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM,

